upds 30 ans de Sites et Sols Pollués

En partenariat avec ACTU ENVIRONNEMENT

Accidents

1991 Chavanay (ferroviaire)

1992 La Voulte (ferroviaire)

1997 SPMR La Ravoire et St Just Chaloyssin (pipes-lines)

1999 ERIKA (maritime)

2001 AZF (industriel)

2019 Lubrizol (industriel)

2019 PLIF Antouillet (pipe-line)

Grands chantiers

1992 GERBER à Sermaise

1993 RODANET à Batlancourt-sur-Essonne

1994 AKZO à Otlainville

1994 Ancienne usine à gaz - Stade de France à Saint Denis

1992->1998 Décharge ELIPOL de MONTCHANIN

2001 LA QUINOLEINE à Ampomville

2001 SEPS à Satsigne

2002 RENAULT, Trapèze + Ile Seguin à Boulogne

2003 METALEUROP à Noyelles-Godault

2006 Création de la darse - Confluences – Lyon

2006 Probo KOALA en Côte d'Ivoire (industriel)

2009 SPSE La Crau (pipe-line)

2010 Zac des Docks de Saint Ouen

2010 CITRON au Havre

2012 Sites pharmaceutiques à HUNINGUE

2013 Plateforme de LACQ

2015 Raffineries PETROPLUS de Reichstett et Petit Couronne

2016 TOTAL St Anne sur Brivet (pipe-line)

2016 Grand Paris Express

2020 FORD à Blanquefort

2021 ZAC Saulnier à Saint Denis (piscine olympique)

2021 Raffinerie EXXON à Frontignan – La Peyrade

Réglementation

1989 Circulaire Sites Orphelins ANRED

1992 Loi sur l'élimination des déchets et sur les ICPE (modification lois de 1975 et 1976)

1993 Circulaire Barnier – Politique de Gestion des Risques selon l'Usage (PGRU)

1995 Loi Barnier – Principe de Précaution, création de la taxe DIS

1999 TGAP

2000 Code de l'environnement

2003 Loi Bachelot

2005 Introduction principe de précaution dans la Constitution

2007 Circulaire établissements sensibles

2007 Circulaire SSP – Méthodologie nationale de gestion des SSP

2008 Directive Cadre Déchets

2010 Directive IED

2013 Note Garanties financières pour la mise en sécurité de certaines ICPE

2014 Loi ALUR : SIS, Attestations élaborées par un BE certifié SSP

2015 Décrets d'application SIS et Tiers Demandeur

2015 Loi NOTRE : objectifs de valorisation, déchets du BTP

2017 Note ministérielle SSP – Mise à jour de la méthodologie nationale de gestion des SSP

2018 Arrêté certification SSP – attestation ALUR

2020 Loi AGEC : sortie de statut de déchet, traçabilité des TEX et sédiments

2020 Loi ASAP : attestations établies par sociétés certifiées SSP sur la mise en sécurité et la remise en état des ICPE

2021 Loi Climat et Résilience (ZAN, principes généraux de la protection des sols et des sous-sols, définition de l usage, pollution par les PFAS)

2021 Décret ASAP

2021 Arrêté certification SSP - attestations ALUR et ASAP

2021 Proposition de Loi sur les Sols

2022 Certifications réglementaires ATTES-ALUR, -SECUR, -MEMOIRE, -TRAVAUX et -ECLIEN)

2023 Projet de Directive sur la santé des sols Analyse des PFAS dans les effluents aqueux et gazeux des ICPE Loi Industrie Verte Loi ZAN

2024 Décret Industrie Verte

2025 Loi PFAS Certification réglementaire des foreurs

Outils

1978 1er inventaire des sites pollués

1990 1er inventaire des sites orphelins – 100 sites

1992 Création de l'ADEME

1993 692 sites pollués

1995 Inventaire des anciennes usines à gaz par Robin des Bois – 855 sites

1996 Guide Diagnostic initial et ESR, VDSS (Valeurs de définition Source Sol) et VCI (Valeurs de constat d'impact)

1996 Inventaire des sites et sols pollués – 896 sites dont 170 sites orphelins

1998 BASIAS

1998 1er téléphone portable 1er mail

1999 Guide diagnostic approfondi et EDR

1999 BASOL

2003 Norme NF X31-620

2004 Création des seuils ISDI

2005 QUALIPOL

2007 Méthodologie nationale de gestion des SSP

2009 Création des DREAL (fusion DIRE/DIREN/DRE)

2009 Démarche établissements sensibles

2011 Série de normes NF X31-620 (4 parties)

2011 Certification Sites et Sols Pollués

2014 Apparition des bases de données digitales

2017 Mise à jour de la méthodologie nationale de gestion des SSP

2018 6800 sites dans BASOL ; 360 000 sites dans BASIAS

2020 Commission d'enquête du Sénat sur les pollutions industrielles et minières des sols

2021 GEORISQUES : accès aux SIS et à Casias

2022 Traçabilité (Trackdéchets pour DD et DA, RNDTS pour les terres excavées et sédimentaI – Déméralisation des BSDD Bonnes pratiques pour l'arrêté des traitements en place (in situ)

2023 Guide diagnostic SSP HCSP – définition de valeurs repère pour l'Arsenic, le Cadmium et le Mercure dans les sols Guide du donneur d'ordre V2

2024 Plan d'actions interministériel sur les PFAS Nombreux guides sur les PFAS Comportement des polluants dans le milieu souterrain – V3

2025 Nombreux guides sur les PFAS (voies d'exposition, benchmark sur la contrôle des PFAS dans les rejets industriels,...) Méthodologie pour encadrer l'usage de renaturation dans la gestion des SSP Guide UPDS « Cahiers de charges et contrats sites et sols pollués »

Technique

1990 -> 2000 Polluant (PCB, HC/HAP) ou stock de déchets

1995 1er Biocentre - WASTE MANAGEMENT

<- 1996 Valeurs hollandaises

2004 1ère usine française de désorption thermique

2005 Début des analyses d'Hydrocarbures selon spéciation aromatique/aliphatique

2005 Caractérisation des gaz du sol

2006 1ères décharges K3+ avec seuils x 3 sur Fraction soluble - ECT

2006 -> 2015 Plateformes

2009 1er décharge K3+ avec seuils x 3 sur tout - REVADA

2010 -> 2015 Dioxines et Furanes

2012 -> 2022 Valorisation terres excavées

2017 PCT

2019 Prise en compte de la question de l'amiante dans les sols et enrobés

2020 Apparition de la problématique des PFOS-PFAS

Économique

<- 1995 Analyses lentes & très chères

<- 1998 Laboratoires francais de petite taille

1997 1er marché à bon de commande – COURLY

1998 Arrivée nouveaux clients, Explosion des entreprises en taille

2000 Création des premières SEM

2002 Création de RETIA

2004 Arrivée laboratoires étrangers sur marché français

2008 -> Crise économique + tension sur les prix + raccourcissement du temps des projets

2009 1er plan de relance de l'Ademe (10 M €pour les friches)

2010 -> 2020 Structuration technique / Achat MOA

2010 -> 2020 Emergence d'une offre low-cost/ bureaux d'études et entreprises

2011 -> Importance des aspects contractuels

2015 -> 2022 Diminution des marges

2020 Crise sanitaire

2021 Fonds friches plan de relance

2023 Fonds vert « accélérer la transition écologique dans les territoires ».

UPDS

1992 Création de l 'UPDS – 7 adhérents

2000 L'UPDS rejoint la FNADE – 27 adhérents - 126 M€

2005 Qualipol

2008 Embauche d'un Délégué Général

2009 Embauche d'un Chargé de Mission

2010 41 adhérents – 326 M €- 1868 salariés

2010 Changement de logo

2018 Changement de logo – ouverture aux adhérents associés

2020 48 adhérents – 502 M€ 2479 salariés

2022 47 adhérents, 3 adhérents associés, ouverture aux microstructures

2023 Arrivée Chargée de Mission

2025 47 adhérents (ingénierie et travaux), 5 microstructures, 10 adhérents associés

1996 **ESR (Evaluation Simplifiée des Risques)**

A la suite d un diagnostic initial, l évaluation simplifiée des risques est une méthode de scoring qui a pour objectif de hiérarchiser les sites, au regard des risques de pollution du milieu, afin de définir les priorités d actions. Dans le cadre de l ESR, qui se base sur les VDSS pour définir les sources de pollution et les VCI pour évaluer l impact de ces sources sur l environnement, le site :

- est "famillisable" pour l usage déclaré (classe 3) ;
- est "famillisable sous conditions" (classe 2) ;
- nécessite des investigations approfondies (classe 1).

1992 **Création de l'ADEME**

En 1992, le gouvernement français décide de créer une nouvelle agence, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), fusion de l'AFME (Agence française pour la maîtrise de l'énergie), de l'ANRED (Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets) et de l'AQA (Agence pour la qualité de l'air).

1993 **Circulaire BARNIER**

Cette circulaire pose les fondements de la politique de nouvelle gestion des sites et sols pollués, et notamment :

- la reconnaissant systématique des sites pollués (potentiels ou avérés) ;
- la politique de gestion des risques selon l'usage. Elle détaille aussi les mesures conservatoires à mettre en place pour l'application optimale de cette méthodologie.

1998 **BASIAS, BASOL**

L'inventaire des anciennes activités industrielles et activités de service, réalisé depuis 1994, alimente une base de données nationale, BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service), fondée essentiellement sur les archives et recensée par le BRGM. Depuis la loi ALUR, il est prévu que BASIAS soit transféré dans CASIAS.
Un inventaire des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif est accessible dans la base de données BASOL, et géré par les DREAL (ex DIREN). Depuis la loi ALUR, les SIS sont également inscrits dans cette base de données.
Depuis 2021, GEORISQUES présente CASIAS, les SIS et les informations de l'administration concernant une pollution avérée ou suspectée.

2003 **Métaleurop**

Metaleurop Nord, fonderie de plomb et de métaux depuis plus d'un siècle a été abandonnée par son actionnaire en 2003 entraînant la cessation de paiement. Le site devient et un site considéré comme le plus pollué de France.
Après la liquidation judiciaire de Métaleurop, il importait de modifier le droit relatif à la remise en état des sites pollués, pour éviter que les industriels insolvables ne laissent leur passif environnemental à la charge de la collectivité.
Avec la loi du 30 juillet 2003 (loi BACHELOT), la responsabilité de principe de l'exploitant a été renforcée. La législateur et le juge administratif ont également prévu la responsabilité, en cas de défaillance de l'exploitant, de faire peser la responsabilité de la remise en état sur d'autres acteurs, et notamment sur les maisons-mères.

2005 **QUALIPOL**

En 2005, l'UPDS met en place le label « QUALIPOL ». Ce label, basé sur la norme NF X31-620, a pour but de distinguer les prestataires de service (ingénierie et travaux) qualifiés dans le domaine des sols pollués. Il dispose des éléments d'organisation, des méthodes, des compétences professionnelles et du matériel leur permettant de garantir la fiabilité et la qualité de leurs prestations dans le respect de la déontologie. Il est délivré par un organisme certificateur, AFNOR, sur la base des résultats d'un audit effectué par un organisme extérieur (AFNOR CERTIFICATION) et de la décision du « Comité de la Marque » composé de professionnels, de clients et d institutionnels.

2007 **Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués**

La méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués repose sur le principe de gestion des risques selon l usage. Elle propose des outils de diagnostic et de gestion des pollutions qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre de la réglementation applicable que sont : la schéma conceptuel, l interprétation de l État des Milieux (IEM) et le Plan de Gestion (PG) qui inclut le Bilan Coûts-Avantages (BCA) et les Evaluations Quantitatives des Risques Sanitaires (EQRS).

2011 **Certification Sites et Sols Pollués (SSP)**

En 2011, dans la continuité du label QUALIPOL, la certification SSP, adossée à la norme NF X31-620, a été mise en place par la LNE à la demande du gouvernement. Elle a pour objectif de répondre aux exigences proposés par ce prestataire avec les exigences de la norme NF X 31-620, la méthodologie nationale de gestion des SSP et les règles de l art. La certification SSP concerne toutes les étapes de gestion d un site pollué, de l'étude de faisabilité à l'ingénierie (homme ©) et la réalisation des travaux. Fin AJAP en 2020, il est obligatoire de détenir cette certification SSP pour élaborer différentes attestations.

2014 **Loi ALUR**

La loi ALUR du 26 mars 2014 est venue améliorer les connaissances et la connaissance de la pollution des sols en mettant notamment en place les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Les SIS concernent les terrains sur lesquels la présence de pollution est avérée. En cas de projets d'aménagement sur ces terrains, ou sur d'anciennes ICPE régulièrement réhabilitées, la compatibilité du projet d'aménagement avec la pollution résiduelle doit être démontrée. Les informations relatives aux SIS sont déjà du permis de construire ou d aménager.
La certification SSP a été étendue (Domaine D) pour la délivrance de ces attestations.
La Loi ALUR a également instauré le statut de tiers demandeur.

2015 **Tiers demandeur**

La loi ALUR a instauré la notion de « tiers demandeur ». Lors de la mise à l'arrêt définitif d une ICPE ou postérieurement à cette dernière, un tiers intéressé peut demander à se substituer à l exploitant. Il peut alors réaliser les travaux de réhabilitation en fonction de l usage qui l envisage pour le terrain concerné.
Cela permet de réduire les délais de réhabilitation dans le cadre de projets d'aménagement

2017 **Révision de la methodologie nationale de gestion des SSP**

La méthodologie nationale de gestion des SSP a été révisée en 2017 puis en 2017. Cette dernière révision a permis de mettre en cohérence les outils de gestion et futur des sites à réhabiliter. La priorité a été donnée aux mesures et aux constats de terrain pour lever les doutes, et au maintien des pollutions concernées.
Le Plan de Conception des Travaux (PCT), qui intègre des mesures de gestion des risques, permet de fournir des éléments de dimensionnement pour la réalisation des travaux et de mieux appréhender les incertitudes. L objectif est de mieux maîtriser les coûts et les délais des travaux de remise en état.

2020 **COMMISSION D'ENQUÊTE DU SENAT**

Une commission d enquête sénatoriale sur les pollutions industrielles et minières des sols a été mise en place en septembre 2020. Cette commission propose notamment de créer une loi sur les sols.
Un groupe de Sénateurs a déposé une proposition de loi sur les sols en 2021.
Cette proposition de loi entre réintégrée sous la forme d amendements dans la loi Climat et Résilience.

2021 **Proposition de loi sur les sols**

Il n existe pas, en France, de définition juridique de ce qu est un sol pollué. Ce qui n est pas le cas pour les autres milieux comme l eau et l air. Cette loi sur les sols permettrait de :
- protéger ce milieu, de façon analogue à ce dont profitent l eau et l air ;
- renforcer la politique française de protection des sols ;
- rassembler tous les aspects de la préservation de ce milieu en tant que ressource.

Une loi sur les sols permettrait de rassembler les textes concernant les sols pollués actuellement disséminés dans le Code de l Environnement, ce qui faciliterait la lisibilité et la cohérence des lacunes et permettrait de les combler.

L'ÉMERGENCE DU SECTEUR | **STRUCTURATION DANS UN CONTEXTE DE PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX** | **MATURITÉ - PHASE D'ACCROISSEMENT DE LA RÉGLEMENTATION** | **ECONOMIE CIRCULAIRE / RSE**

1990 2000 2010 2020

Retrouvez toutes les vidéos et cette frise en ligne !